

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi  
13 mars 2007 à 20h00 au centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,  
Pontiac à laquelle sont présents :

Edward McCann, maire, les conseillers Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle,  
Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Jean Amyotte.

ABSENCE MOTIVÉE : Garry Dagenais, maire suppléant.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

**PAROLE AU PUBLIC**

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b><u>Lorne Dagenais</u></b>      | - Contre les coûts pour enregistrement des commerces.   |
| <b><u>Normand Beaudoin</u></b>    | - D'accord pour nouveaux commerces et trouver commerces illégaux.   |
| <b><u>Tom Murdock</u></b>         | - D'accord pour nouveaux commerces et trouver commerces illégaux.   |
| <b><u>Jean-Claude Carisse</u></b> | - Mise en œuvre – procédure accusé réception.   |
| <b><u>Louis Garneau</u></b>       | - Quand seront réalisés les travaux de pavage?  |
| <b><u>Jean-Louis Parizeau</u></b> | - Chemin Maple a besoin d'entretien.<br>- Travaux de pavage pressant.<br>- Commentaires sur le recyclage et ordures |

**07-03-461**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2007
  - 4.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 21 février 2007
- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Engagement de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le mois de mars
  - 5.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses à date
  - 5.5 Transferts budgétaires
  - 5.6 Mauvaises créances
  - 5.7 Ajustement de revenu
  - 5.8 Demande d'assistance financière du « Comité du pont de Pontiac »
  - 5.9 Lettre d'entente #7 avec le syndicat « Teamsters »
  - 5.10 Codes postaux
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Rapport du responsable du département incendie
  - 6.2 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion d'incendie
  - 6.3 Extension – prix soumissionné – achat camion incendie
- 7. Travaux publics**

- 7.1 Réparations – route 366
- 7.2 Soumissions – camion Ford Ranger 4x4
- 7.3 Soumissions – camion Ford F550
- 7.4 Soumissions – camion Ford F150 2x4
- 7.5 Entretien des chemins – printemps – gravier
- 7.6 Réparations – édifice - Club des Lions à Quyon
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Entente – récupération des huiles usagées - programme d'Éco-peinture
  - 8.2 Remplaçant – surveillant au dépotoir
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Rapport du délégué du département (permis émis en février 2007)
  - 9.2 Rapport de l'assemblée du C.C.U. tenue le 19 février 2007
  - 9.3 Règlement no 05-07 abrogeant le règlement no 06-12 concernant la tarification des permis et certificats
  - 9.4 Règlement no 04-07 – nuisances
  - 9.5 Demande de lotissement – Beverly James Lusk et Mark Frederick Lusk
  - 9.6 Demande à la C.P.T.A.Q. – Raymond Bélisle
  - 9.7 Demande de cadastre – Mark Shea
  - 9.8 Demande à la C.P.T.A.Q. – Louise-Caron-Dufresne
  - 9.9 Demande de candidature – C.C.U.
  - 9.10 Remerciements M. MacKechnie
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Demande d'aide financière – Association du quartier 5
  - 10.2 Représentant – comité des loisirs
  - 10.3 Subvention – tir de chevaux 2007 - CSSSP
- 11. Divers**
  - 11.1 Salon de l'emploi
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Correspondance de Me Bélec – dossier M. et Mme Plouffe
  - 12.2 Correspondance de M. Jean-Guy Auger – taxes municipales
  - 12.3 Nouvelle Chambre de Commerce au Pontiac
  - 12.4 Correspondance du M.A.M.R. – développement économique – pouvoirs accordés aux municipalités
  - 12.5 Correspondance de M. Jean-Claude Carisse – Postes Canada
  - 12.6 Ministère de la Justice - permis de célébrants
  - 12.7 Min. de l'environnement - Erratum sur la lettre concernant la reddition de compte
  - 12.8 Correspondance – Min. des Transports – signalisation « arrêt d'autobus scolaire »
  - 12.9 Courriel – M. Gougeon donnant réponse à Mme Bard
  - 12.10 Correspondance – Min. des Transports - traverses pour piste cyclable
  - 12.11 Correspondance – M.A.M.R. – locaux pour bureaux de vote
  - 12.12 Proposition de réalisation d'avant-projet d'Hydro-Québec
  - 12.13 Mise en demeure à Mme Julia Andersen
  - 12.14 Lettre de résignation – M. Donald McKenny
  - 12.15 Correspondance de Me Lafrenière – Procureur général du Québec
  - 12.16 Accusé réception – courriel de M. Rick Knox
- 13. Dépôt de documents**
  - 13.1 Communiqué du service de la sécurité publique de la MRC
  - 13.2 Courriel de capitaine Michel Régimbal de la Sécurité publique de la MRC
  - 13.3 Courriel de M. Tom Howard – vacances
  - 13.4 Courriel de M. Rick Knox – service de la Sécurité publique
  - 13.5 Courriel de Mme Mélanie Roy – Étude sur les coûts et revenus des services municipaux de collecte sélective des matières recyclables
  - 13.6 Correspondance de la MRC – vente de 2 systèmes téléphoniques usagés
  - 13.7 Résolutions de la MRC des Collines no 07-02-025, 07-02-026 et 07-02-058
  - 13.8 Grief no 05668 – M. Gibeault
  - 13.9 Courriel de M. Tom Howard – analyse de risques
  - 13.10 Courriel de M. Tom Howard – Réunion du Comité des relations de travail
  - 13.11 Compte-rendu – réunion tenue le 25 janvier 2007 – Comité technique d'aménagement du territoire
  - 13.12 Sommation de comparaître en justice

Mise en forme : Pucés et numéros

Mis en forme : Anglais (Canada)

Mis en forme : Anglais (Canada)

Mis en forme : Anglais (Canada)

- 13.13 Ordre du jour et procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 février 2007
- 13.14 Grief no 01297 – M. Armstrong
- 13.15 Courriel de M. Marcel Vaive – Communiqué – réfection de la route 366
- 13.16 Compte rendu et orientation préliminaire de la CPTAQ – dossier R.H. Nugent
- 13.17 Compte rendu et orientation préliminaire de la CPTAQ – dossier Douglas et Isabel Schwartz
- 13.18 Information – Coalition contre le mégadépotoir de Danford
- 13.19 Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- 13.20 Avis de présentation – Cour supérieure
- 13.21 Cotisation spéciale 2007 – CRSBPO
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait :           5.4       Dépôt de l'état des revenus et dépenses à date  
                  5.5       Transferts budgétaires

Adoptée

**07-03-462**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 FÉVRIER 2007**

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 13 février 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

**07-03-463**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 FÉVRIER 2007**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 21 février 2007 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

**07-03-464**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **64 797,21 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 28 février 2007 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-465**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **365 121,54 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2007 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-466**

**ENGAGEMENTS DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR LE MOIS DE MARS**

Proposé par [Raymond Gougeon](#)  
Appuyé par [Jim Coyle](#)

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **5 269,97 \$** taxes en sus.

Supprimé :

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-467**

**MAUVAISES CRÉANCES**

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de radier certaines créances irrécouvrables.

Il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation de la créance irrécouvrable suivante :

<b><u>Numéro de matricule</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
D3372	56,00 \$
D3396	32,30 \$
D3359	64,64 \$
4740 63 0263	40,86 \$
5032 82 2400	81,21 \$
	<hr/>
	<b>275,01 \$</b>

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-468**

**AJUSTEMENT DE REVENUS**

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise les ajustements de revenus suivants, selon la liste produite par le département de taxation :

<b><u>Matricule</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
-------------------------	-----------------------

3145 16 1015	199,43 \$
--------------	-----------

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-469**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DU PONT DE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QUE le « Comité du pont de Pontiac » a soumis une demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QU'un appui moral et politique a été donné au projet de modernisation du traversier de Quyon ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets sont pour l'amélioration de la municipalité, un étant privé et l'autre public ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en faveur de la construction d'un pont dans les limites de la Municipalité de Pontiac ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'avancer à la somme de 250,00 \$ au Comité du pont de Pontiac, pour leurs dépenses pour papeterie, fournitures, recherche et autres études pertinentes, provenant du poste budgétaire 02-32-000340.

Le vote est demandé

POUR

CONTRE

Lawrence Tracey  
Brian Middlemiss

Harold McKenny  
Jim Coyle  
Raymond Gougeon  
Jean Amyotte

Rejetée

**07-03-470**

**LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT**

Il est

Proposé par n/a  
Appuyé par n/a

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer la lettre d'entente no 7 avec le syndicat des employés cols blancs et cols bleus, concernant les postes d'inspecteur et de commis à la taxation et l'urbanisme.

## AMENDEMENT

Il est

Proposé par       Jean Amyotte  
Appuyé par        Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer la lettre d'entente no 7 modifiée avec le syndicat des employés cols blancs, concernant le poste de commis à la taxation et l'urbanisme.

Adoptée

**07-03-471**

### ADRESSES POSTALES – PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Municipalité de Pontiac soulève auprès de Postes Canada, la problématique de la non-concordance des adresses postales et des adresses civiques des citoyens de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QU'à date, aucune solution n'a été mise en œuvre par Poste Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes se servant des données de Postes Canada perpétuent la confusion notamment sur internet (Canda 411, Map Quest, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE la situation porte à confusion même à des palliers provinciaux, dont au bureau du Directeur Général des Élections ;

CONSIDÉRANT QUE Pontiac a été fusionné en 1975 et qu'avec le temps, les citoyens de notre municipalité développent un sentiment d'appartenance et que la situation des adresses postales vient nuire à cet état de fait ;

CONSIDÉRANT QU'aucun motif bureaucratique économique ou technique ne devrait empêcher de corriger cette situation ;

Il est

Proposé par       Lawrence Tracey  
Appuyé par        Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande à Postes Canada d'uniformiser les adresses postales des citoyens de notre municipalité avec les adresses civiques en vigueur et ce dans les meilleurs délais et que copie de cette demande soit acheminée aux autorités compétentes de Postes Canada, au ministère responsable de cet organisme et à M. Lawrence Cannon, député de Pontiac.

Le conseiller Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée

## AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le maire Edward McCann, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt pour l'achat de camions incendie.

**07-03-472**

### EXTENSION DE PRIX SOUMISSIONNÉ – ACHAT CAMIONS INCENDIE

Il est

Proposé par       Jean Amyotte

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande à l'entreprise Eastway Tank, le plus bas soumissionnaire pour les camions incendie, s'il y a possibilité de garantir le prix de vente des camions, tel que soumissionné, pour 60 jours supplémentaires.

Adoptée

**07-03-473**

**RÉFECTION – ROUTE 366 – LA PÊCHE – APPUI**

CONSIDÉRANT QUE les députés des comtés de Pontiac et Gatineau, Mme Charlotte L'Écuyer et M. Réjean Lafrenière ont annoncé l'octroi de budgets pour la réfection de la route 366 dans les municipalités de Pontiac et La Pêche;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la route dans la Municipalité de La Pêche ne sera pas corrigée malgré les demandes des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT les budgets en jeu;

Il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac appuie la Municipalité de La Pêche et le comité de citoyens concernés et demande au Ministère des Transports de compléter l'ensemble des travaux requis sur la route 366.

Adoptée

**07-03-474**

**ACHAT – CAMION FORD RANGER 4 X 4**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'achat d'un camion Ford Ranger 4 x 4;

CONSIDÉRANT QUE Du Portage Ford est le plus bas soumissionnaire ;

Il est

Proposé par Jean Amyotte  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse l'acquisition d'un camion Ford Ranger 4 x 4 du concessionnaire Du Portage Ford au coût de 21 064,00 \$ avant taxes.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-475**

**ACHAT – CAMION FORD F550**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'achat d'un camion Ford F550;

CONSIDÉRANT QUE Carle Ford est le plus bas soumissionnaire ;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse l'acquisition d'un camion Ford F550 du concessionnaire Carle Ford au coût de 64 843,00 \$ avant taxes.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-476**

**ACHAT – CAMION FORD F150 2 x 4**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'achat d'un camion Ford F150 2 x 4 ;

CONSIDÉRANT QUE Carle Ford est le plus bas soumissionnaire ;

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse l'acquisition d'un camion Ford F150 2 x 4 du concessionnaire Carle Ford au coût de 21 069,00 \$ avant taxes.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-477**

**ENTRETIEN DES CHEMINS – PRINTEMPS - GRAVIER**

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise une dépense de 35 000,00 \$ pour l'achat et transport de gravier pour les besoins urgents au printemps.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-478**

**RÉPARATIONS – ÉDIFICE BEACHBARN – SALLE DU CLUB LIONS**

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une aide financière de 5 000,00 \$ au Club Lions de Quyon pour les réparations à l'édifice « Beachbarn », salle du Club Lions, cette somme provenant du poste budgétaire 02-70-121522.

Les conseillers Raymond Gougeon et Brian Middlemiss votent contre la résolution.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-479**

## **ENTENTE – PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC – HUILES USAGÉES**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer les protocoles d'entente concernant la récupération de huiles usagées.

Adoptée

**07-03-480**

### **REMPLACEMENT – SURVEILLANT AU DÉPOTOIR**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE suite à la démission de M. Donald McKenny à titre de surveillant au dépotoir, de confier le contrat à M. Roger Villeneuve à compter du 2 avril 2007 ou avant, aux mêmes conditions que celles qui prévalaient pour M. McKenny.

Adoptée

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN FÉVRIER 2007**

Le Directeur général dépose le rapport.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU C.C.U. DU 19 FÉVIER 2007**

Le Directeur général dépose le rapport.

**07-03-481**

### **RÈGLEMENT NO. 05-07 - ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 06-12 CONCERNANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS »**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Pontiac a jugé opportun et d'intérêt public de réviser les tarifs des permis et certificats lors de la préparation du budget 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jean Amyotte  
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU que le Conseil ordonne et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Les tarifs des permis et certificats exigés lors des demandes de permis et certificats sont les suivants:

<b>Traitement des eaux usées</b>		
systeme de traitement des eaux usées	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du certificat de conformité
fosse scellée	250 \$	
remplacement/réparation fosse septique	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du certificat de conformité
<b>Captage des eaux</b>	250 \$	remise de 100 \$ sur réception du rapport de forage
<b>Lotissement - 1<sup>er</sup> et second lot</b>	100 \$	
<b>Lots additionnels</b>	50 \$	
<b>Bâtiment principal</b> – résidentiel, commercial, industriel, communautaire	0.35\$/p <sup>2</sup> ou 3.77\$/m <sup>2</sup>	
addition d'un logement	50 \$	
<b>Bâtiment secondaire</b> (gazebo, garage, remise etc.)	25 \$ moins de 10X10	50 \$ plus de 10X10
bâtiment agricole (foin, outils de ferme, véhicule)	50 \$	
bâtiment agricole (abri hivernisation pour animaux)	150 \$	
Rénovation, modification, agrandissement, etc.	50 \$	
Agrandissement de l'espace habitable	100\$	
<b>Certificats d'autorisation</b>		
changement d'usage	50 \$	
travaux en milieu riverain	100 \$	
coupe d'arbres commerciale	150 \$	
Certificat d'usage	50 \$	Annuel, du 1 <sup>er</sup> jan au 31 déc
<b>Permis</b>		
affichage	50 \$	
clôture	25 \$	
dérogation mineure	750 \$	Incluant frais de publication
démolition / déplacement	50 \$	
galerie, patio, terrasse,	25 \$	
piscine (incluant la clôture et terrasse)	50 \$	
quai	25 \$	
véranda / solarium	50 \$	
<b>Cantine mobile</b>		
	400 \$	annuel
	200 \$	saisonnier (6 mois)
	25 \$	quotidien
<b>Renouvellement permis construction neuve bâtiment principal</b>	0.20\$/p <sup>2</sup> ou 2.15\$/m <sup>2</sup>	

- 25 \$ non remboursable lors de l'annulation d'une demande de permis

### **ARTICLE 3**

Dans les cas d'un agrandissement de la superficie habitable de l'habitation, un certificat de conformité ou une attestation d'un ingénieur ou d'un technologue concernant la conformité du système de traitement des eaux usées est exigé avant l'émission du permis.

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Les conseillers Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

**07-03-482**

### **RÈGLEMENT N° 04-07 – « ABROGEANT LE RÈGLEMENT 06-03 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »**

---

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge opportun et d'intérêt public d'adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur le territoire de la municipalité de Pontiac;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la loi sur les compétences municipales (2005, c.6) aux articles 59, 60, 61;

**CONSIDÉRANT** l'article 96 de la même loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par       Lawrence Tracey  
Appuyé par        Brian Middlemiss

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : DÉFINITIONS**

##### **Municipalité**

Municipalité de Pontiac

Véhicule

Signifie tout véhicule au sens du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., chapitre C-24.2)

Le mot «véhicule» désigne tout genre de véhicule qu'il soit motorisé ou non et inclut de façon non limitative, tout véhicule terrestre, aérien, naval ainsi que remorque et semi-remorque.

##### **Nuisance**

Matière et/ou objet qui, par sa nature ou suite à son usage illégal ou abusif, cause des inconvénients sérieux ou porte atteinte à la santé publique, au bien-être de la communauté ou à la qualité esthétique d'un immeuble.

Un permis peut être accordé si l'usage est permis dans la zone affectée.

#### **ARTICLE 2 : Entretien des propriétés**

- 2.1.a) Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain de jeter, laisser ou entreposer une matière et/ou objet constituant une nuisance.

Exemples :

les déchets solides	le verre
la ferraille	le bois
les pneus	la terre
les appareils ménagers	la pierre
les meubles	la brique
les ordures ménagères	le béton
les bouteilles vides	le gravier
les résidus d'émondage	le plâtre
les coupures de gazon	les débris de construction, démolition
les feuilles mortes	les machineries

- 2.1.b) De plus, constitue une nuisance, un édifice laissé dans un état de délabrement, tel qu'il a perdu 50% de sa valeur originale au rôle d'évaluation et qui constitue un danger pour toute personne se trouvant à ses abords ou présentant un risque d'incendie élevé.
- 2.2 Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'utiliser tout véhicule ou parties de ceux-ci pour effectuer de l'entreposage.
- 2.3 Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'ériger un chapiteau ou autre abri temporaire à l'exception d'une occasion spéciale.
- 2.4 Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute autre personne d'utiliser un lot vacant à des fins d'entreposage.
- 2.5 Nonobstant l'article 2.4, il est possible d'utiliser un lot lorsque celui-ci appartient à un même propriétaire et qu'il est contigu à un lot où se trouve un bâtiment principal.
- 2.6 Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'entreposer à l'extérieur un véhicule, non immatriculés pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement.
- Un véhicule possédant une plaque de remisage peut être conservé pendant un an.
- 2.7 Il est interdit par un propriétaire, un locataire ou toute personne occupant un terrain d'utiliser tout contenant n'ayant pas été préfabriqué ou manufacturé à cet effet pour entreposer des ordures ou autres rebuts aux abords des voies de circulation ou sur toute propriété.
- Les contenants fabriqués ou manufacturés à ces fins devront, en tout temps, conserver un caractère sanitaire et un bon état général.
- 2.8 Il est interdit d'effectuer une excavation ou de laisser un amoncellement de terre, de pierres ou tous autres matériaux de même nature et ne pouvant raisonnablement être reconnu comme faisant partie intégrale du terrassement.
- 2.9 Il est interdit d'émettre dans l'environnement tout produit reconnu comme étant polluant tels les hydrocarbures acides, produits chimiques ou fumée autre que provenant du brûlage de bois, branches et autres produits reconnus pour les besoins de chauffage.

### **ARTICLE 3**

Sous demande écrite du propriétaire du lot ou de l'emplacement et avec l'acceptation de celui-ci d'en assumer les coûts, la municipalité pourra par résolution faire enlever ou disparaître toute nuisance identifiée au présent règlement et se prévaloir de l'article 96 de la loi sur les compétences municipales et assimiler les coûts relatifs aux travaux effectués à une taxe foncière.

### **ARTICLE 4**

#### **Sanctions**

4.1 Toute personne physique ou morale qui commet une infraction est passible des amendes minimales et maximales suivantes :

Infraction	Personne Physique		Personne morale	
	Min.	Max	Min.	Max
1 <sup>ère</sup> infraction	250\$	1,000\$	300\$	2,000\$
2 <sup>e</sup> infraction dans une période de 6 mois de la 1 <sup>ère</sup> infraction	400\$	2,000\$	400\$	3,000\$
Pour toute infraction subséquente dans une période de 12 mois d'une même infraction	550\$	2,000\$	500\$	3,000\$

### **ARTICLE 5**

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

**07-03-483**

#### **DEMANDE DE CADASTRE - M. Beverley James Lusk**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de créer le lot 3 812 287 situé sur au 130, chemin du Village, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur M. Michel Fortin sous ses minutes 16165;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créé par la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE le conseil supporte la demande du requérant tel que proposé sur le plan préparé par l'arpenteur M. Michel Fortin sous ses minutes 16165.

Adoptée

**07-03-484**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.O – Mme Evelyne Normandeau et M. Raymond Bélisle**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation autre qu'agricole des lots 2 683 235 et 2 683 234 situés au 127 et 129 chemin De la Sablonnière, dans le but de les vendre et d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'il y a des résidences sur les lots adjacents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole des lots 2 683 235 et 2 683 234 dans le but de les vendre et d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée

**07-03-485**

**DEMANDE DE CADASTRE – M. Mark Shea**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de créer le lot 3 933 821 situé au 27 ch. du Cartel, tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur M. Michel Fortin sous ses minutes 16160;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créé par la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créé par la demande est conforme au règlement de zonage 177-01 ;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant tel que proposé sur le plan préparé par l'arpenteur M. Michel Fortin sous ses minutes 16160;

Adopté

**07-03-486**

**DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – Mme Louise Caron - Dufresne**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation autre qu'agricole du lot 27A-27 du rang 6, Canton Onslow, situé au 736, ch. Robinson dans le but d'y construire une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'il y a des résidences sur les lots adjacents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande de la requérante ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole du lot 27A-27 du rang 6, Canton Onslow, situé au 736, ch. Robinson dans le but d'y construire une résidence unifamiliale.

Adoptée

**07-03-487**

**DEMANDE DE CANDIDATURE – C.C.U.**

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant à titre de membre du C.C.U.;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel de candidatures pour un représentant devant siéger au C.C.U. Un budget de 300,00 \$ est accordé à ces fins. Cette somme proviendra du poste budgétaire no 02-61-000340.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-488**

**REMERCIEMENTS À M. LAURIE MacKECHNIE**

CONSIDÉRANT la démission de M. Laurie MacKechnie à titre de représentant siégeant au C.C.U. depuis de nombreuses années ;

Il est

Proposé par Lawrence Tracey  
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité offre ses sincères remerciements à M. Laurie MacKechnie pour ses nombreuses années de service et le travail accompli au C.C.U.

Adoptée

**07-03-489**

**AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU QUARTIER 5**

CONSIDÉRANT la formation d'une association du quartier 5;

CONSIDÉRANT QUE cette association vise à développer les liens sociaux d'appartenance, le côté touristique et la vie sociale du quartier;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de verser la somme de 500,00 \$ à l'association du quartier 5 pour les frais de fonctionnement. Cette somme proviendra du poste budgétaire 02-70-103950.

Le vote est demandé

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Brian Middlemiss	Lawrence Tracey
Edward McCann	Jim Coyle
Raymond Gougeon	Jean Amyotte
Harold McKenny	

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-490**

**REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant à titre de membre du Comité des Loisirs ;

Il est

Proposé par Harold McKenny  
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse un appel de candidatures pour un représentant devant siéger au Comité des Loisirs. Un budget de 300,00 \$ est accordé à ces fins. Cette somme proviendra du poste budgétaire no 02-70-100340.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0307022

**07-03-491**

**SUBVENTION - TIR DE CHEVAUX 2007 - CSSSP**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par n/a

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une somme de 500,00 \$ à Mme Evelyne Bélisle pour une levée de fonds, lesquels profits seront remis au Centre de Service Sociaux et Santé du Pontiac, sous recommandation du Comité de loisirs. Cette somme proviendra du poste budgétaire no02-70-100950.

La résolution n'ayant pas été secondée, elle est rejetée.

Rejetée

**07-03-492**

**SALON D'EMPLOI – MRC DES COLLINES**

CONSIDÉRANT la tenue du Salon de l'emploi pour le territoire de la MRC des Collines le 22 mars 2007 ;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon  
Appuyé par Edward McCann

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 200,00 \$ pour être représenté au salon de l'emploi de la MRC des Collines le 22 mars 2007.

Le vote est demandé

**POUR**

Brian Middlemiss  
Edward McCann  
Raymond Gougeon

**CONTRE**

Lawrence Tracey  
Jim Coyle  
Jean Amyotte  
Harold McKenny

Rejetée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



**07-03-493**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par        Raymond Gougeon  
Appuyé par        Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h40 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

**Certificat de disponibilité de crédit / 0307022**

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: de 07-03-464 à 07-03-468, de 07-03-474 à 07-03-478, 07-03-487, et de 07-03-489 à 07-03-490.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL